

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Adjoint Administratif
principal de 2^e classe

CONCOURS (1) Interne (1)

EXAMEN (1) Externe (1)
Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 13/03/2025

à FAGNIÈRE

Epreuve de Réponse à une série de questions

Spécialité et/ou option :
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



4095660808

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

existant.

Troisième temps valoriser le travail des pompiers volontaires et professionnels.

Dépoussiérer les anciennes procédures, les remettre à jour.

Pour finir, la loi Malraux rappelle que la sauvegarde est une compétence à la charge des maires. Pour cela il faut nommer un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal et/ou un référent de la sécurité publique.

Question n°4

les trois types de risques à prendre en compte dans un PCS sont :

Qu'il ne soit plus conforme avec l'actualité, un vieux PCS/PICS ne sera à rien.

Qu'il est mal évalué les risques existants.

Prendre en compte les risques de catastrophes naturelles comme un séisme, feu de forêt,

Tsunami, Tempête

Prendre en compte les risques catastrophes humaine, canicule, accident grave, accident transport en commun, Pandémie.

Risque catastrophe industrielle avec le nucléaire, grosse panne d'électricité.

Question n°5

Les acteurs sont nombreux pour la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques, cela regroupe plusieurs fonctions.

Il faut déjà commencer par le maire et ses conseillers municipaux, les acteurs de la sécurité comme les forces de l'ordre police, gendarmerie, militaire, les secours, sécurité civile, les pompiers, les centres hospitaliers, les gestionnaires de l'électricité EDF, gestionnaire des cours. Sans oublier la population, qu'elle doit entraînée aux exercices.

Question 1 :

1a) Définir le terme PCS.

Le plan communal de sauvegarde est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. Ce plan est organisé sous l'autorité du maire.

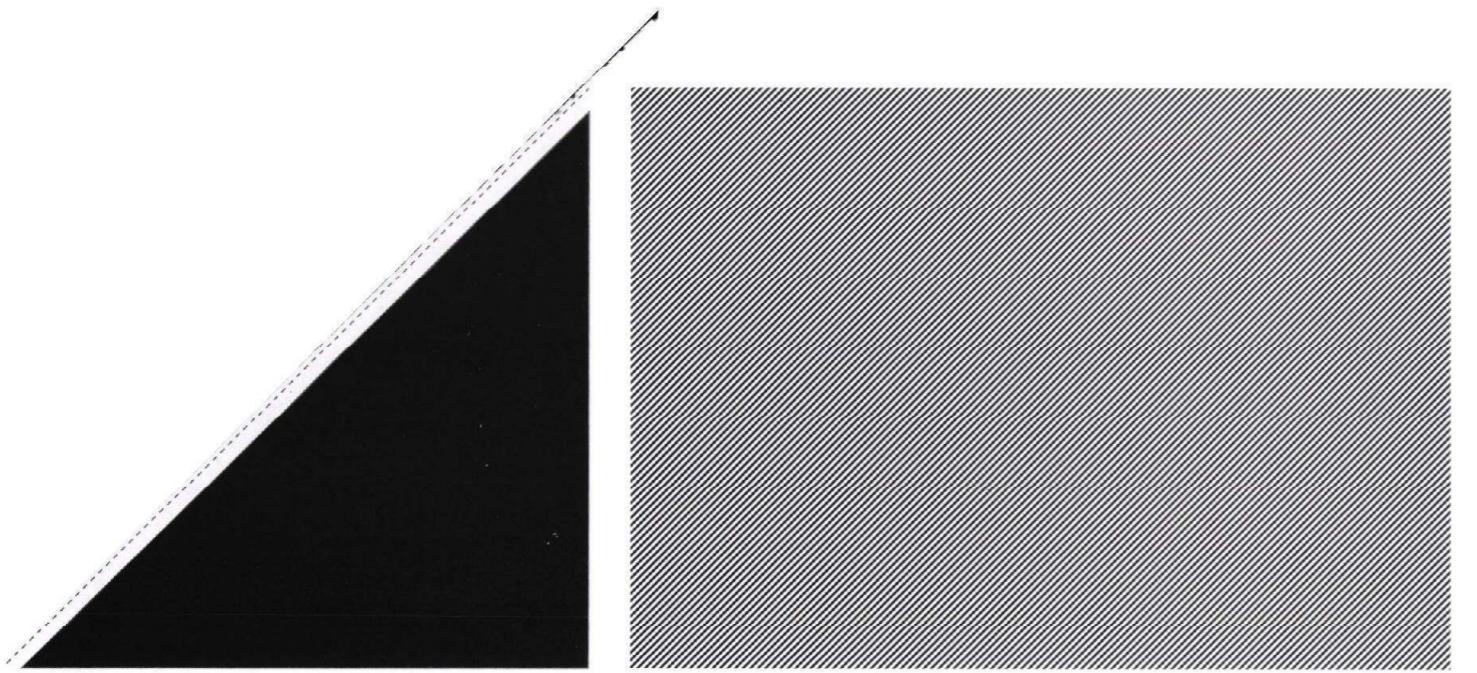
Le PICS :

Le plan intercommunal de sauvegarde est un document d'organisation globale de gestion des événements, au même titre que le PCS, à la différence qu'il assure la coordination et la solidarité de la gestion des événements pour les communes impactées.

Ils sont obligatoires pour les communes.

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est un document réalisé par le maire et qui intègre les éléments relatifs à la protection des populations prévu par le plan communal de sauvegarde.

C'est un document complémentaire au PCS affiché à la mairie pendant deux mois.



des documents. Si il y a plusieurs communes qui sont touchées le PCS et alors rédigés également pour le document et la mise en place des moyens en commun.

Le maire fait rédiger le Dicris et l'affiche pour informer la population des risques éventuels et la façon dont il faut faire face.

Le recensement des moyens communaux. Perennisation du projet dans le temps.

Question n°2

Les collectivités territoriales qui devront mettre cela en place sont les communes, ainsi que les EPCI à fiscalité propre de l'engagement des travaux d'élaboration des plans. Puis, les intercos.

Question n°3

3a) Le texte de loi récent qui vient renforcer le dispositif de prévention des risques est la loi Malraux du 28 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

3b) Les apports principaux de ce texte sont dans un premier temps d'élargir aux communes exposées à un risque naturel. Ensuite, la désignation d'un élus référent et l'obligation d'organiser un exercice pour tester le PCS au moins tous les cinq ans avec la population. Dans un deuxième temps il consolide le modèle

1b) Les objectifs de ces documents sont de mettre en place une stratégie en cas de situation de crise pour encadrer les populations.

Sous l'autorité du maire le PCS et le PiCS sont instaurés pour préparer et répondre aux attentes de la population en cas de crises.

Selon le risque le PCS et le PiCS sont dotés de différents organismes pour faire face à plusieurs scénarios catastrophes tels que les catastrophes naturelles.

Cela a pour but de gérer ces risques, dans le calme et de faire le plus efficace possible des situations extrêmes.

Le Dicris, est un document qui pour but d'informer la population de ce qu'il faut faire.

1c) Leur articulation se décompose

Sous l'autorité du maire il est préparé le PCS et/ou le PiCS, recensement des risques locaux et intercommunales avec des éléments caractéristiques comme la sécurité civile, les pompiers, EDF, la régie des eaux, les hôpitaux par exemple. Une fois les risques relevés et les méthodes pour faire sont établis, il y a la rédaction.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

ADJOINT ADMINISTRATIF
MUNICIPAL de 2^{ème} Classe.

CONCOURS (1)

Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1)

Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 13/03/2023

à FA GNIEU

Epreuve de Réponse à une série de questions.

Spécialité et/ou option :
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadr e réservé à
l'administration



4095660808

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question n° 5 suite.

Les clés de la réussite c'est justement un PCS / PICs récent et opérationnel pour atteindre une réponse optimale en situation de crise. Mettre en place une véritable culture de sécurité civile dans la commune, auprès de la population. Sensibiliser celle-ci en faisant des exercices réels, au niveau Intercommunal. Diffuser les informations, indiquer que le DCRIT existe.

Établir des procédures opérationnelles en réponse aux événements de sécurité civile. Faire des retours d'expérience des exercices de simulation pour repérer points forts et faibles.

Alerte et informer les populations avec leur numérique cela devient plus facile.

